

Séance du 31 août 2020

Nombre de
conseillers élus : 23

Conseillers
en fonction : 23

Présents : 22

Procuration : 1

Date de convocation : 24/08/2020

La séance est ouverte à 20h sous la présidence de Mme le Maire et en présence de tous les conseillers municipaux en fonction à l'exception de Marta CHATAIGNEAU qui a donné procuration à Sandrine KLEIN

ORDRE DU JOUR

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 6 JUILLET 2020
3. DCM2020-29 –AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL PAR LE SERVICE INTERIM DU CENTRE DE GESTION
4. DCM2020-30 –PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE POUR LE VOYAGE SENIORS
5. DCM2020-31 – LOTISSEMENT LE MOULIN : FIXATION DU PRIX DE VENTE DES TERRAINS
6. DCM2020-32 – SMICTOM : RAPPORT D'ACTIVITES 2019
7. DCM2020-33 – COMMUNICATIONS DU MAIRE
8. POINTS DIVERS

Madame le Maire salue les conseillers présents.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Philippe SCHAEFFER, 1^{er} Adjoint, pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 6 JUILLET 2020

Le procès-verbal de la séance du 6 juillet 2020 est adopté à 18 voix pour et 5 voix contre.

3. DCM2020-29 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL PAR LE SERVICE INTERIM DU CENTRE DE GESTION

Madame le Maire informe les conseillers qu'en cas d'absence d'un ou de plusieurs agents dans un service ou pour pallier les absences momentanées d'agents municipaux, il peut être nécessaire de pouvoir procéder à leur remplacement. Le Centre de Gestion propose un service d'intérim public en mettant à disposition, de manière temporaire, des agents contractuels auprès des collectivités et établissements publics Bas-Rhinois.

En vertu des termes de la convention de mise à disposition de personnel contractuel par le service intérim du Centre, les conditions de rémunération forfaitaire de l'agent mis à disposition par le Centre de Gestion sont définies par accord entre les deux parties. La rémunération sera déterminée par référence au grade de l'agent absent lorsque l'intérim consiste à pallier son absence, au poste à pourvoir, au niveau de diplôme et à l'expérience professionnelle de l'agent retenu pour la mission.

La tarification de la mise à disposition pour la collectivité est calculée sur la base du bulletin de salaire de l'agent intérimaire auquel s'applique un coefficient de 15 % si le candidat est issu du vivier des intérimaires du Centre de Gestion ou de 6 % si le candidat est proposé par la collectivité. Le Centre de Gestion facturera à la collectivité

l'ensemble des frais versés à l'intérimaire tels que les frais de transport à partir du 21^{ème} km jusqu'au 40^{ème} inclus par trajet et les tickets restaurant par jour complet de travail.

Afin de contractualiser les relations entre les parties, il est nécessaire d'une part, d'autoriser le recours au service intérim du Centre de Gestion et d'autre part, d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition de personnel et tous les documents y afférents.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les nécessités de pallier aux absences momentanées d'agents municipaux ou de faire face à des accroissements temporaires d'activités,

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin propose un service d'intérim public en mettant à disposition des agents contractuels auprès des collectivités et établissements publics Bas-Rhinois,

Ouï les explications fournies par Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame le Maire à faire appel, en tant que de besoin au service intérim du Centre de Gestion du Bas-Rhin, en fonction des nécessités de services,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son délégué à signer toute convention de mise à disposition d'un agent du service intérim avec Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin ainsi que les documents y afférents,
- **DIT** que les dépenses nécessaires, liées à ces mises à dispositions de personnel par le Centre de Gestion du Bas-Rhin, seront inscrites au budget en fonction des besoins.

4. DCM2020-30

PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE POUR LE VOYAGE SENIORS

Madame le Maire, rappelle que depuis 2011, la commune participe aux frais de transport de l'opération « Séniors en Vacances » qu'elle organise en partenariat avec l'association nationale des chèques vacances (ANCV) et la CARSAT pour le transport. Cette année le voyage aura lieu à la Chapelle-des-Bois, dans le Jura.

Il est proposé de reconduire cette participation pour le voyage de cette année.

Comme par le passé, le montant pris en charge par la commune représentera la moitié des frais de transport des participants non soumis à l'impôt sur le revenu. Le prix du voyage est de 60 € par personnes ce qui représente une participation de 30 € par personne non imposable.

A ce jour, il y a 11 personnes non-imposables éligibles susceptibles de bénéficier d'une aide de 30 € soit la somme de 330 €. En cas d'accord, ce montant sera versé directement au transporteur sur présentation d'une facture et viendra ainsi en déduction du coût total du transport.

Le Conseil Municipal,

Ouï les explications fournies par Madame le Maire,

après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de prendre en charge une partie des frais de transport du voyage des seniors 2020 selon les conditions suivantes :
 - Bénéficiaires éligibles : participants qui ne payent pas l'impôt sur le revenu
 - Montant de la participation de la commune : 50 % du coût de transport des bénéficiaires éligibles,
- **DIT** que ces participations seront versées directement au transporteur sur présentation d'une facture,

- **CHARGE** Madame le Maire de fixer le montant total de la participation financière de la commune en application des critères et modalités susvisés.

5. DCM2020-31

LOTISSEMENT LE MOULIN : FIXATION DU PRIX DE VENTE DES TERRAINS

Madame le Maire informe les conseillers que les travaux de viabilisation du lotissement le Moulin touchent à leur fin et qu'il est à présent possible de fixer le prix de l'are des terrains de construction.

Le coût des travaux de viabilisation en cours d'exécution au lotissement le Moulin sont estimés à ce jour à la somme de 433 638 €.

Dans la perspective de la vente des 3 lots composant ce lotissement en vue de la construction de maisons à usage d'habitation, le prix des terrains à bâtir doit être fixé.

Compte tenu du fait que la commune ne doit pas dégager de marges sur le projet, il est proposé de fixer le prix de vente de l'are de terrain à 18 166,67 € HT soit 21 800 € TTC l'are. A ce prix s'ajouteront les taxes ainsi que les frais et droits annexes tels que les frais de notaire, d'enregistrement et les droits de mutation.

Le Conseil Municipal,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune,

Vu la délibération n° DCM2017-11 du 13 mars 2017 portant création du budget annexe du « lotissement le Moulin »,

Vu la délibération n° DCM2018-41 du 28 août 2018 autorisant le dépôt d'un permis de lotir pour le « lotissement le Moulin »,

Vu le projet de création du lotissement le Moulin permettant d'accueillir 3 lots sur une assiette foncière estimative de 23,87 ares,

Vu le permis d'aménagé n° PA 067 154 18 R0001 en date du 9 janvier 2019,

Vu le coût des travaux du lotissement arrêté à la somme de 433 638 € HT,

Considérant qu'il y a lieu de fixer un prix de vente à l'are permettant l'enclenchement du processus de réservation des terrains,

après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** le prix de cession de l'are de terrain situé dans le lotissement le Moulin à 18 166,67 € HT l'are soit 21 800€ TTC l'are,
- **DEMANDE** une caution de réservation d'un montant correspondant à 5 % de la valeur estimative du terrain,
- **DECIDE** que le solde du prix de vente devra être versé au moment de la signature de l'acte définitif de vente. A défaut du respect de cette clause le terrain ne sera pas vendu et restera à la commune qui pourra l'attribuer à tout autre candidat à l'acquisition,
- **AUTORISE** Madame le Maire à engager toute démarche et à signer tout document conservatoire,
- **LUI DONNE** tous pouvoirs à cet effet,
- **SOULIGNE** qu'en tout état de cause, les décisions ultérieures d'attribution des lots de construction relèvent de la compétence du Conseil Municipal.

6. DCM2020-32

SMICTOM : RAPPORT D'ACTIVITES 2019

Le rapport d'activités relatif à l'année 2019 élaboré par le SMICTOM, syndicat mixte de collecte et de traitement des ordures ménagères d'Alsace Centrale, a été communiqué à tous les conseillers.

Conformément aux dispositions de la loi n° 95-101 du 2 février 1995 dite loi Barnier et le décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000 relatifs au renforcement de la protection de l'environnement qui mettent l'accent sur la transparence et l'information de l'utilisateur du service public d'élimination des déchets, le SMICTOM nous transmet son rapport annuel pour l'année 2019.

L'objectif de ce rapport est d'apporter aux usagers et aux élus une vision claire du service rendu au titre de l'élimination des déchets et une meilleure connaissance des principaux éléments constitutifs du coût de cette prestation.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 95-101 du 2 février 1995 et son décret d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000,

Vu l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

après avoir entendu les explications de Philippe SCHAEFFER, délégué au SMICTOM,

après avoir pris connaissance du rapport d'activité de l'année 2019 élaboré par le SMICTOM d'Alsace Centrale, auquel la commune de Gerstheim est affiliée,

après en avoir discuté et fait état des différents problèmes liés à ce service,

à l'unanimité, aucune observation n'étant présentée :

- **PREND ACTE** du rapport annuel d'activité de l'année 2019 du SMICTOM d'Alsace Centrale.

7. DCM2020-33 COMMUNICATIONS DU MAIRE

A. - DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L 2122-22 DU CGCT)

1. Décisions en matière de marchés publics (art. L 2122-22 4° du CGCT)

Objet	Dates des mandats	Prestataire	Adresse	Montant HT	Montant TTC
ENTRETIEN DES SERVIETTES DU GROUPE SCOLAIRE 06/2020	16/07/2020	ELIS	142 Rue de l'Unterelsau 67200 Strasbourg	182,03 €	218,44 €
ENTRETIEN DEBROUSSAILLEUSE	16/07/2020	SCHLAEDER	2 IMPASSE DU MOULIN 67230 Sermersheim	115,84 €	139,00 €
ENTRETIEN PEUGEOT PARTNER	16/07/2020	OBERLE GARAGE	4 RUE DE DAUBENSAND 67150 Gerstheim	72,80 €	87,36 €
INTERVENTION CONTROLE ACCES PORTE ENTREE GYMNASE	16/07/2020	BODET SOFTWARE	BOULEVARD DU CORNIER 49302 Cholet	430,00 €	516,00 €
SATURATEUR BOIS POUR ENTRETIEN DES PASSERELLES	16/07/2020	PEPLER	87 rue de la Plaine des Bouchers 67000 Strasbourg	213,00 €	255,60 €
PIECES DE RECHANGES POUR EPAREUSE	16/07/2020	JOST	38 route Ecospace 67120 Molsheim	734,16 €	880,99 €
FLEURISSEMENT	16/07/2020	LEDERMANN PEPI	47 Grand Rue 67880 Krautergersheim	266,06 €	292,67 €
FLEURISSEMENT D'ETE	16/07/2020	LEDERMANN PEPI	47 Grand Rue 67880 Krautergersheim	1 324,46 €	1 456,91 €
FLEURISSEMENT D'ETE	16/07/2020	FLEURS MEYER	2 RUE DU RHIN 67860 Rhinau	3 667,65 €	4 034,41 €
ENTRETIEN DES STRUCTURES DE L'AIRE DE JEUX RUE DU MOULIN	23/07/2020	VIVAPARC	5 RUE DE LONDRES 67150 Erstein-Krafft	765,00 €	918,00 €
SATURATEUR BOIS POUR ENTRETIEN DES PASSERELLES	23/07/2020	SAGOS	1 rue Edouard Branly 67450 Mundolsheim	889,70 €	1 067,64 €

FOURNITURES ARROSAGE AUTOMATIQUE	23/07/2020	EGLINSDOERFER	7 rue Curie 68000 Colmar	270,96 €	325,15 €
ENGRAIS ESPACES VERTS	23/07/2020	NUNGESSER	ZI OUEST 67150 Erstein	292,50 €	351,00 €
REPARATION REMORQUE CITERNE	30/07/2020	OBERLE GARAGE	4 RUE DE DAUBENSAND 67150 Gerstheim	258,66 €	310,39 €
MAINTENANCE RENAULT MAXITY	30/07/2020	GARAGE MB	67 Rue Brigade Alsace Lorraine 67150 Gerstheim	1 050,31 €	1 260,37 €
CARTOUCHE POUR ECOLE MATERNELLE	30/07/2020	ACIPA	BP 30 43120 Monistrol-sur-Loire	49,55 €	59,46 €
FLEURISSEMENT ETE 2020	30/07/2020	GAESSLER	12 rue du Petit Rempart 67230 Benfeld	3 743,30 €	4 117,63 €
ARRANGEMENTS 06/2020	30/07/2020	FLEURS MIMI	1 RUE DU CAPITAINE DA 67150 Erstein	140,00 €	140,00 €
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	30/07/2020	DACTYL BURO	11 RUE CHARLES DURAND 18023 Bourges	147,20 €	176,64 €
SATINEA BASE ET WHITE SPIRIT	30/07/2020	PEPLER	87 rue de la Plaine des Bouchers 67000 Strasbourg	412,48 €	494,98 €
LAME TONDEUSE	30/07/2020	JOST	38 route Ecospace 67120 Molsheim	171,40 €	205,68 €
PIQUETS ET ARROSOIR AVEC POMME D'ARROSAGE	30/07/2020	JOST	38 route Ecospace 67120 Molsheim	218,67 €	262,40 €
ENROULEUR	30/07/2020	JOST	38 route Ecospace 67120 Molsheim	215,50 €	258,60 €
LANCE ARROSAGE - GANTS - DIVERS PETITS OUTILS	30/07/2020	JOST	38 route Ecospace 67120 Molsheim	230,22 €	276,26 €
RACCORD ET PETITE FOURNITURE	30/07/2020	JOST	38 route Ecospace 67120 Molsheim	201,34 €	241,61 €
GAZOLE NON ROUTIER	30/07/2020	LUDWILLER	24 RUE DE L'EXPANSION 67150 Erstein	600,00 €	720,00 €
FOURNITURES SCOLAIRES	10/08/2020	PICHON PAPET	97 RUE JEAN PERRIN 42353 La Talaudière	140,92 €	169,10 €
FOURNITURES SCOLAIRES CLASSES ET BUREAU DIRECTION	10/08/2020	PICHON PAPET	97 RUE JEAN PERRIN 42353 La Talaudière	870,72 €	1 044,86 €
FILETS PAREBALLON ET FILETS DE BASKET	10/08/2020	EPSL	173 RUE DU MARECHAL FOCH 67381 Lingolsheim	5 670,00 €	6 804,00 €
DEBROUISSAILLEUSE STIHL	10/08/2020	SCHLAEDER	2 IMPASSE DU MOULIN 67230 Sermersheim	835,00 €	1 002,00 €
ESSUI MAIN PAPIER GROUPE SCOLAIRE JUILLET 2020	10/08/2020	ELIS	142 Rue de l'Unterelsau 67200 Strasbourg	626,17 €	751,40 €
PIECES POUR ARROSAGE AUTOMATIQUE DU TERRAIN DE FOOT	10/08/2020	EST ARRO	6 AVENUE JEAN PRECHEUR 67120 Duppigheim	71,29 €	85,55 €
DEPANNAGE ARROSAGE AUTOMATIQUE STADE FOOT ET ARROSAGE CANDELABRES	10/08/2020	EST ARRO	6 AVENUE JEAN PRECHEUR 67120 Duppigheim	738,47 €	886,16 €
REGLETTE DE DOUCHE VESTAIRES FOOT	10/08/2020	SIDER	6 RUE E. ROSTAND 33187 Le Haillan	295,98 €	355,18 €
FOURNITURES DIVERSES POUR REPARATION SANITAIRES VESTIAIRES FOOT ET LED	10/08/2020	SIDER	6 RUE E. ROSTAND 33187 Le Haillan	380,61 €	456,73 €
REPARATION TAILLE HAIE DOLMAR ET SOUFFLEUR DOLMAR	10/08/2020	SCHLAEDER	2 IMPASSE DU MOULIN 67230 Sermersheim	173,34 €	208,01 €

PEINTURE SALLES DE CLASSE ECOLE ELEMENTAIRE	10/08/2020	PEPLER	87 rue de la Plaine des Bouchers 67000 Strasbourg	208,20 €	249,84 €
DIVERSES FOURNITURES TECHNIQUES	10/08/2020	KENT	29 RUE CHARLES EDOUARD JEANNERET 78306 Poissy	925,26 €	1 110,31 €
ARRANGEMENTS 07/2020 ET GERBE 14 JUILLET	17/08/2020	FLEURS MIMI	1 RUE DU CAPITAINE DA 67150 Erstein	155,00 €	155,00 €
FOURNITURES SCOLAIRES CM1 BILINGUE	17/08/2020	PICHON PAPET	97 RUE JEAN PERRIN 42353 La Talaudière	235,57 €	282,68 €
FOURNITURES SCOLAIRES CLASSE MME EBY	17/08/2020	PICHON PAPET	97 RUE JEAN PERRIN 42353 La Talaudière	248,59 €	296,95 €
FOURNITURES SCOLAIRES CE2 BILINGUE	17/08/2020	PICHON PAPET	97 RUE JEAN PERRIN 42353 La Talaudière	60,82 €	72,98 €
FOURNITURES SCOLAIRES CLASSE ET BUREAU DIRECTION	17/08/2020	PICHON PAPET	97 RUE JEAN PERRIN 42353 La Talaudière	730,85 €	875,42 €
FOURNITURES ESPACES VERTS	17/08/2020	NUNGESSER	ZI OUEST 67150 Erstein	244,80 €	291,03 €
PEINTURE SALLES DE CLASSES ECOLE ELEMENTAIRE	20/08/2020	PEPLER	87 rue de la Plaine des Bouchers 67000 Strasbourg	104,10 €	124,92 €
REFECTION DU TROTTOIR DEVANT 18 RUE DU RHIN	20/08/2020	JEHL GERARD	34 rue Principale 67390 Artolsheim	470,00 €	564,00 €
EAUX ET BIERES	27/08/2020	MD BOISSONS	6 RUE DU GENERAL LEBOCQ 67270 Hochfelden	118,05 €	118,05 €
LINGETTES DESINFECTANTES ET ESSUIE MAINS	27/08/2020	SONEST	4 Rue Gay Lussac 67038 Strasbourg	331,10 €	397,32 €
LAMPES LED VESTIAIRES DU FOOT	27/08/2020	WILLY LEISSNER	14 rue des Frères Eberts 67100 Strasbourg	224,20 €	269,04 €

2. Décisions prises en matière de préemption (art. L 2122-22 15° du CGCT)

Madame le Maire fait état des déclarations d'intention d'aliéner entrées en mairie. Il n'a pas été fait usage du droit de préemption.

Le conseil municipal prend acte de ces communications.

B. – AUTRES DECISIONS :

Date des prochaines réunions du conseil :

- 5 octobre 2020
- 9 novembre 2020.

8. POINTS DIVERS

Joëlle WOHLSCHLEGEL, Adjointe au Maire informe les conseillers que toutes les salles de classe de l'école élémentaire ont été repeintes, cet été, par Serge.

Philippe SCHAEFFER, 1^{er} adjoint, invite les membres de la commission voirie à se réunir le 15 septembre à 20 h.

Madame le Maire informe les conseillers que les enrobés ont été posés dans l'impasse de la rue du Moulin. Par contre, la réfection des nids de poule n'est pas encore achevée.

Madame le Maire indique que l'association des parents d'élèves (l'APEG) ne peut plus assurer sa collecte de papier en raison de la faillite de la société partenaire et de la chute des cours du papier (0,008 € le kilo de papier). L'association n'a d'ailleurs pas été payée de sa dernière collecte de papier qui représentait tout de même 28 tonnes.

Madame le Maire précise que le messti devrait se dérouler de manière restreinte : les forains sont annoncés et nous sommes encore dans l'attente de la réponse de la Sous-Préfecture au sujet de la course. Malheureusement, de nombreux évènements sont annulés en raison de l'évolution de la situation sanitaire.

RECAPITULATIF DE L'ORDRE DU JOUR

- | | |
|--|---|
| <p>1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE</p> <p>2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 6 JUILLET 2020</p> <p>3. <u>DCM2020-29</u> – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL PAR LE SERVICE INTERIM DU CENTRE DE GESTION</p> | <p>4. <u>DCM2020-30</u> – PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE POUR LE VOYAGE SENIORS</p> <p>5. <u>DCM2020-31</u> – LOTISSEMENT LE MOULIN : FIXATION DU PRIX DE VENTE DES TERRAINS</p> <p>6. <u>DCM2020-32</u> – SMICTOM : RAPPORT D'ACTIVITES</p> <p>7. <u>DCM2020-33</u> – COMMUNICATIONS DU MAIRE</p> <p>8. POINTS DIVERS</p> |
|--|---|

Sabrina BRONNER	Marta CHATAIGNEAU A donné procuration à Mme KLEIN	Joëlle ESTNER	Dominique FICHAUX
Audrey FRINDEL	Robert GASSER	Xavier GIROD	Pascal GRIMM
Murielle HOENEN	Philippe JACQUIN	Steve JECKO	Sandrine KLEIN
Julien KOEGLER	Nadine LEHMANN	Patricia LUFT	Laurence MULLER-BRONN
Philippe SCHAEFFER	Stéphane SCHNEIDER	Sébastien SCHUEBER	Cathy SCHWEBEL
Hubert SPRAUL	Thierry WENDLING	Joëlle WOHLSCHLEGEL	